



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences
et de l'environnement

Géographie

en vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition
de 40 crédits d'études en géographie,
de niveau Baccalauréat universitaire (BSc)

Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

Plan d'études

Entrée en vigueur | 19 septembre 2023



Faculté des géosciences et de l'environnement | www.unil.ch/gse

Plan d'études

2023-2024

Géographie, 40 crédits ECTS de niveau BSc

Dans le présent document, le masculin est utilisé à titre générique pour la désignation des fonctions, des statuts et des titres et s'applique à toute personne sans distinction de genre.

Ce plan d'étude s'adresse à tout étudiant souhaitant obtenir une attestation d'acquisition de crédits d'études au sens de l'article 63 du Règlement de la Faculté des géosciences et de l'environnement.

Le programme de formation de « Géographie » de 40 crédits ECTS de niveau Baccalauréat universitaire (BSc) est réparti en quatre modules.

- √ Le premier module (module 1) est composé d'enseignements de base. L'étudiant validera 12 crédits ECTS parmi les cours proposés.
- √ Le deuxième module (module 2) est composé d'enseignements qui sont en relation avec la géographie physique. L'étudiant validera 6 crédits ECTS parmi les cours proposés.
- √ Le troisième module (module 3) est composé d'enseignements qui sont en relation avec la géographie humaine. L'étudiant validera 12 crédits ECTS parmi les cours proposés.
- √ Le quatrième module (module 4) est composé d'enseignements à choix en relation avec la géographie physique et humaine. L'étudiant validera 10 crédits ECTS parmi les cours proposés.

L'étudiant sera attentif au fait que certains cours nécessitent un pré-requis (voir descriptif des cours). En cas de doute, se renseigner auprès de l'enseignant.

Le Règlement du programme de « Géographie » – en vue de l'obtention d'une attestation d'acquisition de 40 crédits ECTS d'études de géographie de niveau Baccalauréat universitaire (BSc) – décrit les conditions de réussite du Plan d'études.

Notes techniques pour la lecture du Plan d'études

Ce Plan d'études peut être téléchargé depuis

www.unil.ch/gse > Vous êtes... > Etudiant·e·s > Règlements et plans d'études

1. Activités pédagogiques : C, S, E, TP et T

Les activités pédagogiques (i.e. types d'enseignement) sont précisées comme suit :

- **C** ⇒ Cours
- **S** ⇒ Séminaires
- **E** ⇒ Exercices
- **TP** ⇒ Travaux pratiques
- **T** ⇒ Activités de terrain – camps, excursions

2. Pré-requis :

Les excursions liées à des enseignements particuliers exigent d'avoir suivi l'enseignement en question pour y participer.

3. Évaluation :

L'évaluation peut se faire sous la forme d'un examen écrit, oral, ou d'une validation (*travail pratique, contrôle continu, séminaire, exposé oral, travail individuel, etc. fourni dans le cadre des études*).

Les examens écrits et oraux ont lieu durant les sessions d'examens.

Les validations (contrôle continu, travail personnel, séminaire, exposé oral, travail pratique de laboratoire, travail informatique ou de terrain) ont lieu durant les périodes de cours dans le cadre des enseignements suivis ; à l'exception des excursions qui peuvent avoir lieu hors semestre. Les étudiants sont priés de se conformer aux directives des enseignants pour ces validations.

Les modalités d'évaluation sont précisées comme suit :

- Ecrite** : examen écrit, d'une durée de 1 à 4 heures ;
- Orale** : examen oral, d'une durée de 15 à 30 minutes ;
- Validation** : avec ou sans note (acquis / non acquis), peut prendre la forme suivante :

Pratique : travail individuel ou de groupe = séminaire ; exposé ; rapport ; travail pratique de laboratoire ou de terrain, etc.

Cci : contrôle continu = au minimum deux évaluations durant les périodes de cours. Un retour est proposé aux étudiants après chaque évaluation.

Un enseignement peut être évalué au moyen de deux modalités d'évaluation (par exemple : Ecrite et Pratique).

4. Offre de cours et horaire

La liste et l'horaire des cours sont disponibles à l'adresse :

> www.unil.ch/gse > Vous êtes... > Etudiant-e-s > Horaires des cours

Les horaires indiqués pour une activité pédagogique impliquent que l'étudiant suit et s'inscrit à l'ensemble de la prestation (exemple : 14C 16T est un tout et signifie 14 heures de cours ET 16 heures de terrain).

Module 1 – Cours de base (12 ECTS)						
Enseignements	Obligatoire	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie : espace, territoire, milieu	•	M. Stock (coord.) A. Oldra	26C 26TP		CCi Ecrite (2h)	6
Démographie et genre de vie		C. Mager		26C 13TP	Ecrite (3h)	6
La pensée géographique		P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrite (2h)	6
Total des crédits offerts pour ce module						18
Total des crédits exigés pour ce module						12

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.

Module 2 – Cours en géographie physique (6 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Introduction à la météorologie	D. Domeisen	39 CTP		Ecrite (2h) Pratique	6
Hydrologie	NN		16C 10E	A confirmer	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Ecrite (2h)	6
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrite (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					21
Total des crédits exigés pour ce module					6

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.

Module 3 – Cours en géographie humaine (12 ECTS)					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géographie sociale	R. Véron		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	J. Salomon Cavin		26C 13S	Ecrite (2h)	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrite (1h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					30
Total des crédits exigés pour ce module					12

L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.

Module 4 – Cours à choix (10 ECTS) *					
Enseignements	Enseignant	Automne (h)	Printemps (h)	Evaluation	ECTS
Géomorphologie	E. Reynard	22C 4TP		Ecrite (2h)	3
Introduction à la météorologie	D. Domeisen	39CTP		Ecrite (2h) Pratique	6
Hydrologie	NN		16C 10E	A confirmer	3
Gestion de l'eau (Prérequis : Hydrologie)	E. Reynard (resp.) M. Milano	26C		Orale	3
Géologie : introduction aux Sciences de la Terre	F. Bussy (coord.) T. Adatte S. Pilet	39C 39TP		Ecrite (2h)	6
Démographie et genre de vie	C. Mager		26C 13TP	Ecrite (3h)	6
La pensée géographique	P. Rérat (coord.) M. Müller S. Lane		26C 26TP	Pratique Ecrite (2h)	6
Géographie sociale	R. Véron		39C 13TP	CCi Ecrite (2h)	6
Géographie urbaine	C. Rozenblat	26C 8T		CCi Ecrite (2h)	6
Géographie économique	C. Mager	26C		Pratique	3
Géographie des mobilités	P. Rérat (coord.) E. Ravalet		26C	Pratique Ecrite (2h)	3
Aménagement du territoire	J. Salomon Cavin		26C 13S	Ecrite (2h)	6
Géographie du développement	R. Véron		26C	Ecrite (2h)	3
Political Ecology	C. Kull		14C 7S	Pratique Ecrite (1h)	3
Tourisme : environnement, société, économie	C. Clivaz (coord.) L. Kébir Mo. Müller	26 CS		Ecrite (2h)	3
Total des crédits offerts pour ce module					66
Total des crédits exigés pour ce module					10

*** L'étudiant choisira d'autres cours que ceux déjà suivis dans les modules 1, 2 et 3.
L'étudiant n'est pas autorisé à inscrire plus de crédits ECTS que le nombre exigé pour le module.**

* * *

Addenda

INFORMATION IMPORTANTE

La pandémie nous a montré que des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à devoir apporter les adaptations suivantes aux plans d'études en cours de semestre :

- possibilité de passer d'un mode d'enseignement à un autre (présentiel <—> à distance, synchrone <—> asynchrone, passage à l'enseignement co-modal là où il n'était pas prévu au départ).
- modification des modalités d'évaluation, **sans induire de dérogation aux Règlements d'études** (oral <—> écrit, examen <—> validation, travail individuel <—> travail en groupe, travail pratique <—> travail théorique, évaluation en présence <—> évaluation en ligne, etc.)
- modalités alternatives ou décalées dans le temps pour les enseignements, stages, travaux pratiques, terrains et camps qui ne pourraient avoir lieu ou les enseignements qui ne pourraient plus avoir lieu dans la forme initialement prévue.

Réserve adoptée par la Direction de l'Université de Lausanne, le 1^{er} juillet 2022